



Date de transmission de l'acte: 24/03/2026

Date de reception de l'AR: 24/03/2026

011-211100102-DE_014_2026-DE

République française **AGED I**

AUDE

ANTUGNAC - Commune

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 16/03/2026

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 10

Présents : Philippe COMTE, Didier SACCO, Aurore HUGEL, Patrice BOUSQUET, Joëlle ROSSI, Karine LAVOPIERRE, Stéphane FAVORY, Béatrice GAMBUS, Ferdinand HUGEL, Laure OURTAL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Christophe SALVAT

Secrétaire de séance: Laure OURTAL

Objet: Délibération procédant à la création des postes d'adjoints - DE_014_2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Si le conseil est réputé complet par dérogation* : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026

Date de reception de l'AR: 24/03/2026

011-211100102-DE_014_2026-DE

AGEDI

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié